



ELECTIONS SETF 2023

Analyse de la situation de la filière hippique :

Les trois volets de la réforme à entreprendre

Hippodrome des Hunaudières, Le Mans

4 octobre 2023

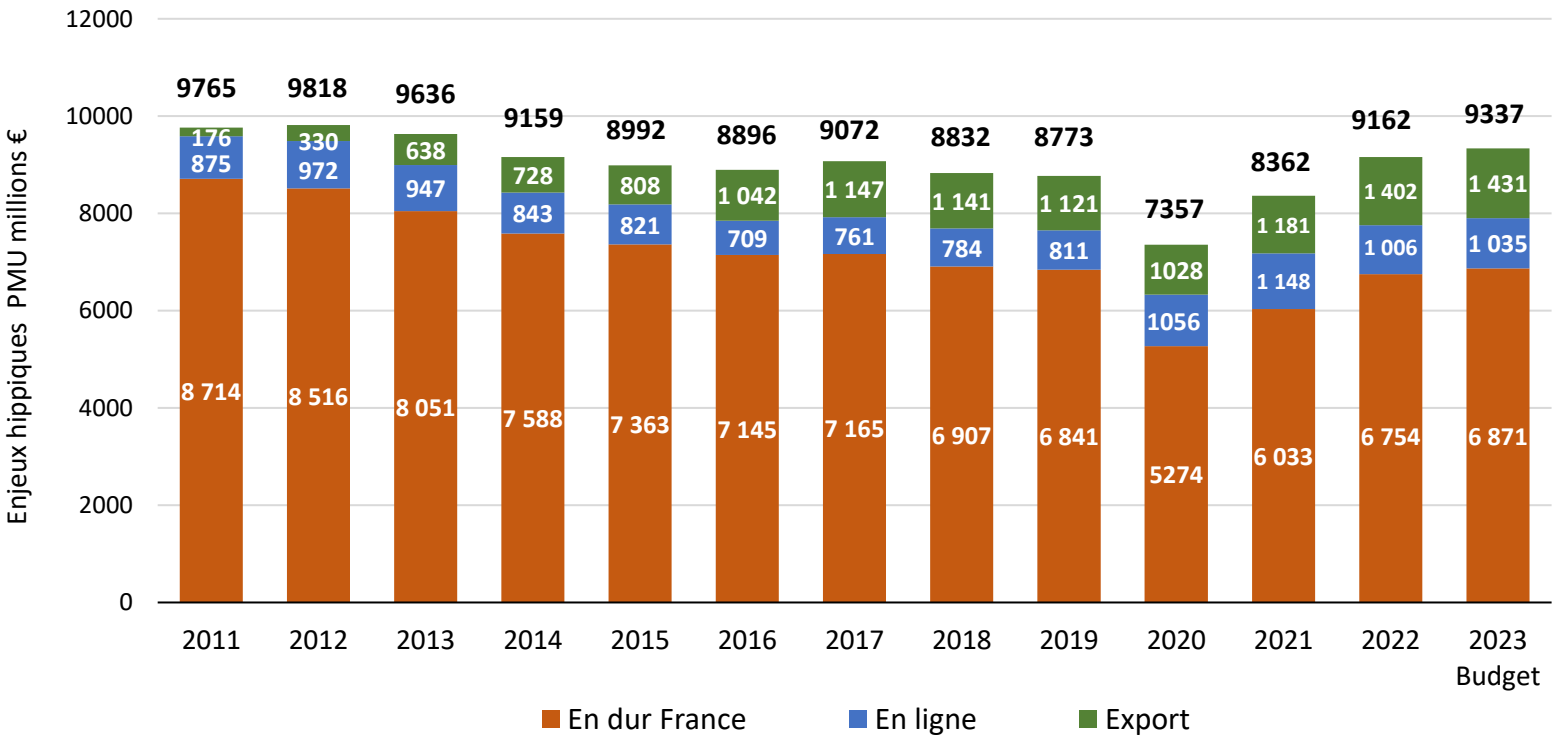
Analyse de la situation de la Filière hippique

Analyse de la situation de la Filière hippique

La Filière hippique connaît des difficultés depuis plusieurs années.

- **Les enjeux dans les points de vente ont diminué de 2 milliards en dix ans (près de -21,5%).**
- **Et le mix produits se détériore:** la part du Simple ne cesse d'augmenter au détriment du Quinté dont la marge pour la Filière est deux fois plus importante.
- Les grands parieurs internationaux (GPI) utilisent massivement des robots et l'intelligence artificielle qui augmentent leurs gains et réduisent fortement leur contribution à la marge de la Filière hippique (cf. rapport Cour des Comptes septembre 2023).
- Les jeux en ligne sont moins rentables et sont ouverts à **une concurrence qui va s'aviver du fait du rachat par la FDJ de ZEturf.**

Analyse de la situation de la Filière hippique



• Sources: France Galop, Le Trot, PMU – Réalisation et Estimation : Equistratis

Analyse de la situation de la Filière hippique

Millions €	2017	2019	2022	2022/2017 %	2022/2019 %
Enjeux PMU Hippique	9072	8773	9162	+1,0%	+4,4%
▪ Offline France	7165	6841	6754	-5,7%	-1,3%
▪ Export	1147	1121	1402	+22,3%	+25,1%
▪ Online	761	811	1006	+32,2%	+24,1%

Profitabilité Filière Hippique = PNJ*	1196,1	1128,1	1170,9	-2,1%	+3,8%
<i>Profitabilité en % des enjeux</i>	<i>13,2%</i>	<i>12,48%</i>	<i>12,35%</i>		
▪ Offline France	981,0	897,8	866,3	-11,7%	-3,5%
▪ Export	101,2	103,8	145,0 (130)	+43,3%	+39,7% (25,1%)
▪ Online (+ taxe affectée PMU et autres opérateurs**)	113,9	126,5	159,6	+40,1%	+26,1%

*PNJ = Enjeux - Retour joueurs - Prélèvement de l'Etat – Commissions de ventes (points de vente et achat courses étrangères) + Taxe affectée

**dont taxe affectée des autres opérateurs: 13,6M en 2017, 17,8M en 2019 et 19,7 M estimé en 2022

Part dans la profitabilité →

%	2017	2019	2022
• Offline France	82,0%	79,6%	74,0%
• Export	8,5%	9,2%	12,4%
• Online	9,5%	11,2%	13,6%

Analyse de la situation de la Filière hippique

Les Grands Parieurs Internationaux (GPI)

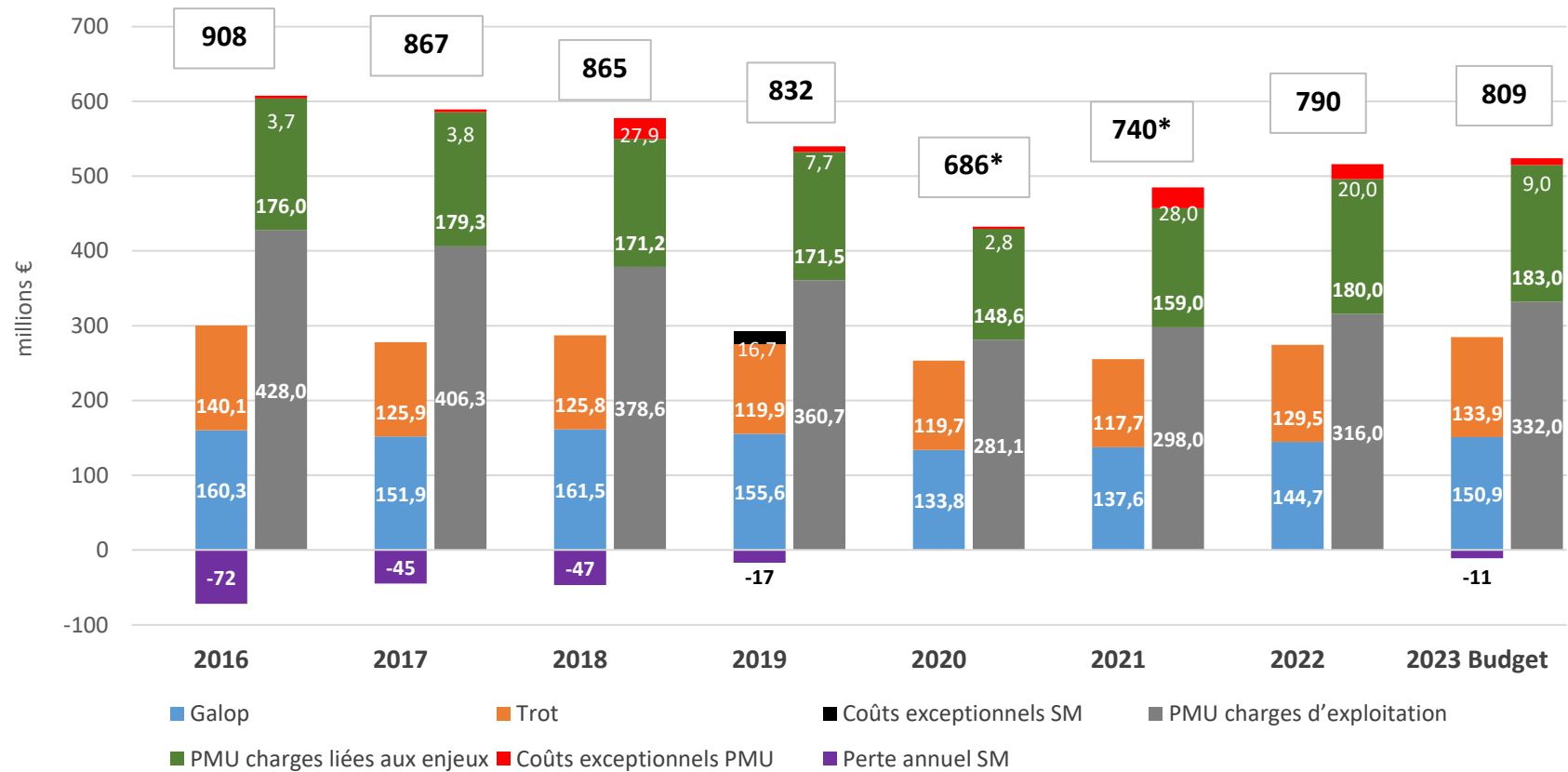
Les chiffres ci-dessous sont extraits du rapport de la Cour des Comptes de septembre 2023.

- Les GPI: Plus de 10% des enjeux totaux et **60% de enjeux exports**: 728 M€ en 2021
- Placement financier très rentable pour les GPI : gains de 670 M€, soit un **Taux de Retour Joueur de 91,7%** et **Taux de Retour sur Enjeux > 100%**, du fait des remises (marges arrières) que leur consentent les opérateurs étrangers. Conclusion: **Aucune marge pour la Filière !**
- **Taux de Retour Joueur supérieur de 20 points à celui des joueurs français en dur**, car ils jouent en masse commune avec les 13 500 points de vente.
 - Gains de 12,5% pour 10,07% des mises = 144 M€ de surperformance
Les GPI gagnent plus que ce qu'ils misent!
 - Perte de 4 points du TRJ des joueurs français en dur
 - Assèchement de la marge du PMU et donc du Produit Net des Jeux
 - Dévoiement complet du pari mutuel

Comment, dans ces conditions, le PMU peut-il faire apparaître dans ses comptes une rentabilité des enjeux export aussi forte que celle affichée en 2022 et au budget 2023 ?

- Un audit des comptes des PMU est donc indispensable pour les redresser en conséquence
- et la limitation des GPI à 5% des enjeux doit redevenir la norme.

Analyse de la situation de la Filière hippique



*Compte tenu du financement public du chômage partiel

Sources: France Galop, Le Trot, PMU - Réalisation: Equistratis

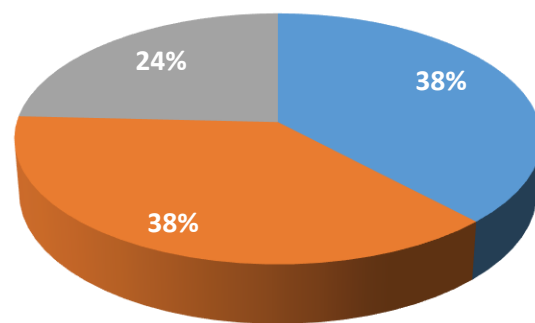
Analyse de la situation de la Filière hippique

Ainsi, les **ressources de la Filière s'érodent alors que les coûts de fonctionnement restent disproportionnés par rapport aux besoins** pour préserver le modèle français des courses qui fait vivre soixante mille personnes, dispose d'un savoir-faire exceptionnel et qui est un des atouts de notre ruralité.

Or les **gouvernances en place** dans les deux Sociétés Mères, La SECF (Le Trot) et France Galop ainsi que le PMU, **génèrent des coûts de fonctionnement représentant en moyenne annuelle 1,6 fois les encouragements** (allocations + primes) versés aux Socio-Professionnels. Pour mémoire, les coûts de fonctionnement dans les entreprises représentent environ 30%, soit 0,3 fois, le financement des activités de production.

Et même si ces dernières années, le PMU, sous la pression de Bercy, a un peu réduit ses dépenses (principalement de publicité et de coûts liés aux paris sportifs et au poker qui sont des activités à perte ayant couté 135 M€ à la Filière en dix ans), les coûts de fonctionnement de la Filière restent excessifs et **il n'y a aucune marge de manœuvre en termes de recettes, ainsi qu'en attestent les résultats à mi 2023.**

Analyse de la situation de la Filière hippique



- Couverture des coûts de fonctionnement et charges liées aux enjeux
- Prélèvements de l'Etat
- Retour aux Socio-pros (Encouragements: allocations, primes éleveur...)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2016-2022B								
Valeur ajoutée	2337	2289	2231	2151	1775	1999	2144	2136								
<i>Partage de valeur ajoutée:</i>																
Couverture des coûts de fonctionnement et charges liées aux enjeux	908	39%	867	38%	865	39%	832	39%	686	39%	740	37%	790	37%	813	38%
Prélèvements de l'Etat	856	37%	854	37%	829	37%	816	38%	675	38%	764	38%	797	37%	800	38%
Retour aux Socio-pros (Encouragements: allocations, primes éleveur...)	572	24%	568	25%	537	24%	503	23%	413	23%	494	25%	557	26%	520	24%
Ratio Coûts de fonctionnement / Encouragements	1,6		1,5		1,6		1,7		1,7		1,5		1,45		1,6	

Sources: France Galop, Le Trot, PMU – Réalisation et Estimation : Equistratis

Analyse de la situation de la Filière hippique

C'est pourquoi il est urgent de procéder à une réforme du secteur hippique qui, sans rien modifier au cadre législatif qui garantit le financement de la Filière, grâce aux deux monopoles de l'organisation des courses et de prise de paris, permette de réduire les coûts de fonctionnement excessifs et de redonner vigueur à une activité de plus en plus fragilisée.

Le nombre de naissances diminue suite à l'appauvrissement des Socio-Pro, celui des chevaux à l'entraînement ne cesse de baisser, ainsi que le nombre de partants conduisant à une désaffection progressive des turfistes et donc une perte d'attrait des jeux. La trésorerie de nombreuses écuries est gravement atteinte.

La période de covid a dégradé la situation, surtout à cause du choix délibéré des dirigeants des deux Sociétés Mères qui, après la réduction des allocations en 2018 et 2019, n'ont pas voulu contracter un PGE qui aurait fortement atténué la perte de revenu des Socio-Professionnels estimée à près de 20% de leurs revenus entre 2017 et 2022 (363 M€ dont 195 M€ au Trot) en euros courants et 593 M€ dont 319 M€ de perte de pouvoir d'achat au Trot en euros constants 2016.

Analyse de la situation de la Filière hippique

Evolution des Encouragements en Euros Courants

Encouragements M€ <i>Euros courants</i>	Galop	Trot	Total	Evolution vs. 2016	dont Trot
2016	274,4	297,9	572,3		
2017	270,8	296,8	567,6	-5	-1
2018	249,5	287,6	537,1	-35	-10
2019	248,3	254,7	503,0	-69	-43
2020	199,6	213,0	412,6	-160	-85
2021	240,2	254,1	494,2	-78	-44
2022	270,0	286,5	556,5	-16	-11
2023 Budget	280	292	572,7	0	-5
Baisse cumulée du revenu des Socio-Professionnels 2017 -2023				-363	-195

Evolution des Encouragements en Euros Constants 2016 = 100

Encouragements M€ <i>Euros 2016 = 100</i>	Galop	Trot	Total	Evolution vs. 2016	dont Trot
2016	274,4	297,9	572,3		
2017	268,1	293,8	561,9	-10	-4
2018	242,7	279,7	522,4	-50	-18
2019	238,9	245,0	483,9	-88	-53
2020	191,1	203,9	394,9	-177	-94
2021	226,3	239,4	465,6	-107	-59
2022	241,8	256,6	498,3	-74	-41
2023 Budget	237,7	248,0	485,7	-87	-50
Baisse cumulée du revenu des Socio-Professionnels 2017 -2023				-593	-319

Et à cela s'ajoute le retour de l'inflation qui pèse d'environ 60 M€ par an dont la moitié au Trot, soit 10% de perte de revenus annuels supplémentaires. En même temps, les salaires des salariés des Sociétés Mères et du PMU ont augmenté en moyenne de 3% l'an, plus des primes.

L'augmentation des allocations en 2022 et 2023 n'a ainsi été qu'une illusion car il s'est seulement agi d'un rattrapage qui a remis ces allocations à leur niveau de 2016, sans tenir compte des pertes nouvelles dues à l'inflation.

Dès lors il est important de réformer en profondeur la Filière hippique en s'appuyant sur **trois volets d'action complémentaires**.

Analyse de la situation de la Filière hippique

Premier volet, engager une profonde réforme structurelle de l'Institution hippique en réduisant de 20% les coûts de fonctionnement des sociétés mères et du PMU permettant ainsi d'économiser 160 M€ par an et de redistribuer l'essentiel pour augmenter les encouragements de 140 M€ (+25%) . Pour cela créer un pôle de pilotage unique chargé d'assurer les fonctions d'encadrement, ce qui entrainera d'importantes économies d'échelle tout en maintenant l'autonomie de chaque société mère. (cf. volet n°1).

Deuxième volet, faire évoluer les programmes et conditions de courses fondés sur des pratiques d'hyper-sélectivité qui épuisent les chevaux et aggravent la situation face à la perte de revenus et au refus des sociétés mères de contracter un PGE pour soutenir le revenu des sociaux professionnels. il n'y a eu, en effet, pendant la mandature 2019-2023 aucune adaptation significative du programme et des conditions de course. L'hypersélection s'est accentuée aggravant la situation. Il faut donc prendre des décisions pour adapter le programme et les conditions de course en privilégiant souplesse, dynamisme et protection des chevaux.

Analyse de la situation de la Filière hippique

Enfin, **troisième volet**, celui de la lutte contre le dopage en appliquant notamment les principes suivants : indépendance du laboratoire de la filière hippique et de la commission chargée de l'analyse des résultats ; création d'un corps de commissaires indépendants ; création d'un passeport biologique.(cf. volet n°3)

==

En octobre 2023 se tiennent, comme tous les quatre ans **les élections professionnelles** qui déterminent la composition des comités de direction des Sociétés Mères et des conseils d'administration.

Analyse de la situation de la Filière hippique

Il faut absolument les gagner pour engager ces réformes, sauver la Filière hippique en la mettant à l'abri des décisions hasardeuses, comme par exemple:

-Avoir signé une exclusivité sur les courses de Trot à Zeturf, sans soumettre au comité cette décision qui s'apparente à une aliénation de l'utilisation de la marque et alors même que Zeturf a été racheté peu de temps après par la FDJ qui devient ainsi le principal concurrent online du PMU, tout en bénéficiant de l'exclusivité accordée à Zeturf.

-Avoir acheté l'immeuble Thémis pour regrouper les Sociétés Mères et le PMU à un prix très au-dessus de celui du marché des bureaux déprimé suite à la crise du covid (grosse plus-value pour le vendeur) et alors qu'aucun plan de restructuration du secteur n'avait été défini au préalable.

L'USCH est le mouvement qui porte cet espoir. Il s'inspire du programme d'Equistratis qui n'a malheureusement pas été appliqué, loin de là, entre 2019 et 2023. Approfondi, complété et étendu, il est plus que jamais la voie à suivre pour l'avenir de la Filière. Le Trot où son ancrage est fort pourra être le précurseur et le moteur de la réforme.

Caroline Sionneau en est la porte-parole et de nombreux candidats rejoignent le mouvement dans cet esprit de préservation des savoir-faire et de revitalisation de la Filière.

Taux marge nette export(6) estimé:

- 2019: 9,3%
- 2022: 9,3%
- 2023: 9,3%

Taux de marge PMU hippique Online (8) estimé:

- 2019: 7,1%
- 2022: 7,4%
- 2023: 7,4%

millions €	Janvier - Septembre 2019 estimé	Janvier - Septembre 2022 estimé	Janvier - Septembre 2023 estimé
Enjeux PMU en dur	5846,6	6008,3	6157,7
dont France	5031,2	5008,0	5096,3
dont Export	815,3	1000,2	1061,4
Enjeux PMU Online	594,6	742,1	780,5
Enjeux PMU totaux	6441,2	6751,3	6938,2
Enjeux Online autres opérateurs	209	232	264
TRJ en dur France estimé	73,91%	74,62%	74,75%
PBJ PMU hippique en dur France (hors export) (1)	1312,4	1270,8	1287,0
Prélèvements hippiques en dur France (2)	(515,5)	(502,1)	(508,5)
Rémunération des réseaux de vente (3)	(108,1)	(109,0)	(117,2)
Commissions achat courses étrangers (4)	(14,9)	(15,2)	(12,5)
PNJ en dur France (5)=(1)+(2)+(3)+(4)	673,8	644,6	648,8
Marge nette PMU hippique Export (6)	75,5	92,6	98,3
PNJ PMU hippique En dur (France + Export) (7) = (5) + (6)	749,3	737,2	747,1
Marge PMU hippique Online (8)	42,0	55,3	58,1
Taxe affectée et redevance PMU hippique Online (9)	37,6	47,1	44,1
PNJ PMU hippique Online (10)=(8)+(9)	79,7	102,4	102,2
Marge Hippique = Total PNJ PMU hippique (11)=(7)+(10)	829,0	839,6	849,3
Charges d'exploitation PMU hippique* (12)	(256,9)	(220,3)	(234,0)
Retour filière PMU hippique (13)=(11)+(12)	572,1	619,3	615,3
Coûts financier & exceptionnel PMU (14)	(5,6)	(11,0)	(11,9)
Perte Paris sportifs et Poker PMU (15)			
Résultat net PMU (16)=(13)+(14)+(15)	566,4	608,3	603,5
Taxe affectée et redevance autres opérateurs hippique Online (17)	13,9	14,6	14,2
Coûts de fonctionnement Sociétés Mères et PMH (18)	(219,2)	(207,1)	(213,6)
Marge nette disponible pour Socio-pro = Encouragements+ Réerves Sociétés Mères (19)=(16)+(17)+(18)			
en Euros courants	361,2	415,8	404,1
en Euros constants 2019=100	-	387,1	356,3
Ratio Marge nette/Enjeux	5,4%	6,0%	5,6%

Les trois volets de la réforme à entreprendre

Volet N°1 – Objectifs et axes de la réforme structurelle de la filière hippique

- **Ramener les coûts de structure et de fonctionnement du PMU et des Sociétés Mères à 650 millions €, commissions points de vente incluses soit 20% de baisse (-160 millions €) par rapport au niveau prévu en 2023 en créant un pôle de pilotage unique et en rapprochant les différentes fonctions d'encadrement.**
- **Augmenter en conséquence les encouragements et les primes à l'éleveur à hauteur de 715 M€ soit + 140M€ par rapport au prévisionnel 2023, ce qui rétablirait le niveau de revenu des socioprofessionnels en euros constants**
- **Régler le problème des ARS (allocations de retraite supplémentaire) qui constituent un stock de 800 M€.**

- **Supprimer les paris sportifs et le poker** qui coutent 20 M€ par an de coûts directs et indirects en vendant les parts de marché résiduelles, par exemple à la FDJ.
- **Réduire la part des GPI** qui obère la rentabilité des jeux offline.
- **Revoir l'ensemble de la programmation et utiliser de nouvelles méthodes d'aide à la décision** avec l'objectif d'augmenter les enjeux de près de 1 milliards d'euros en quatre ans (par exemple en utilisant le modèle Equistratis), ce qui permettrait de consolider la situation économique de la filière et de poursuivre l'augmentation des encouragements et/ou d'investir dans des domaines d'avenir. La rentabilité additionnelle serait de l'ordre de 120 M€ venant s'ajouter aux 140M€ provenant de la restructuration.

- **Maintenir et développer les hippodromes existants.**
- **Relancer un proprietorat** fondé sur un développement durable de la Filière et **consolider l'engagement des bénévoles** qui en forment l'armature.
- **Réaugmenter le nombre des partants.** Ne pas supprimer a priori des courses et maintenir les chevaux de plus de cinq ans.
- **Refondre la gouvernance** et assurer la transparence des décisions et des comptes dans un environnement institutionnel plus démocratique.
- **Donner de véritables moyens de contrôle aux Socio-Professionnels.**

- **Une baisse drastique des coûts de fonctionnement**, l'abandon définitif des paris sportifs et du poker et **l'augmentation significative des encouragements**.
- **La création d'un pôle de pilotage unique**, ce qui entrainera la réforme des Sociétés Mères et la refonte de leurs statuts.

a) Une baisse drastique des coûts de fonctionnement, l'abandon définitif des paris sportifs et du poker et l'augmentation significative des encouragements.

La réalisation de l'objectif de réduction des coûts de fonctionnement **entraînera un coût social négocié en amont avec les syndicats** afin de garantir une transition bénéfique pour tous.

Les dépenses correspondantes devront être assurées ou garanties par l'Etat, ce dernier y trouvant son compte grâce à la relance d'une Filière qui lui rapporte des produits fiscaux conséquents. La cession de biens immobiliers suite à un regroupement des trois entités pourrait d'ailleurs financer une bonne partie de ce plan.

A cette occasion **devra être réglé le problème des ARS** (Allocations Retraite Supplémentaire) qui constituent un poids financier évalué à **plus de 800 millions €**. En effet, si le principe des ARS a été abandonné en 2014, le stock d'ARS à payer pour les employés de l'Institution qui ont été embauchés avant cette date, continue à exister et à évoluer en fonction de leur ancienneté. Or la couverture annuelle est assurée par les gains non réclamés qui ne cessent de diminuer.

A terme et pour garantir une stabilité durable, il faudra parvenir à un bien meilleur équilibre entre les coûts de fonctionnement et de structure, d'une part, et les encouragements d'autre part, autour d'un ratio inférieur à 1 à la place de l'actuel ratio de 1,6.

OBJECTIFS D'ÉQUILIBRE POUR LA FILIÈRE HIPPIQUE

Recettes

9 420 M€

<input type="checkbox"/> PMU Hippique France en dur	7 000 M€
	+
<input type="checkbox"/> PMU Hippique France Online	1 100 M€
	+
<input type="checkbox"/> PMU Hippique Export	1 300 M€
	+
<input type="checkbox"/> Taxe affectée et redevance autres opérateurs Online	20 M€

Dépenses

9 420 M€

➤ Retours joueurs	7 050 M€
➤ Opérateurs étrangers	220 M€
Valeur ajoutée*	2 150 €
➤ Prélèvements Etat	785 M€
➤ Coûts de fonctionnement	650 M€
• Pôle de pilotage, Sociétés Mères, Organismes périphériques	470 M€
• Commissions points de vente	180 M€

Retour filière =
Encouragements

715 millions €

d'Encouragements aux Socio-Professionnels

soit

7,6%



des recettes de la filière hippique

b) La création d'un pôle de pilotage unique

Ce pôle de pilotage serait une structure nouvelle ou l'utilisation d'une structure existante ayant une fonction de coordination mais réunissant les fonctions de gestion, d'encadrement et de pilotage actuellement assurées par les Sociétés Mères.

Ces dernières **délègueraient au Pôle de pilotage tous les domaines de responsabilité qui sont actuellement de leur ressort sauf les activités de régulation spécifique à leur discipline** telles : les conditions de courses, la discipline, la réglementation de l'élevage.

Les Sociétés Mères auraient l'initiative des propositions pour la répartition des encouragements dont elles établiront le montant afin de couvrir au minimum les coûts de revient des Socio-Professionnels.

Une mesure objective de ces coûts sera dressée grâce à des outils d'évaluation et de suivi, qui serviront de référence pour déterminer l'évolution globale des encouragements, ce qui ne préjuge pas de situations propres aux performances de chaque Socio-Professionnel.

A l'heure où le gouvernement s'efforce de faire appliquer la **loi EGALIM** qui vise à faire prendre en compte les coûts de revient dans la rémunération des produits agricoles, il faudrait **appliquer les mêmes règles aux acteurs du service public des courses hippiques** au nom de la promotion de l'élevage.

- **Le PMU deviendrait le département opérationnel du pôle de pilotage** (qui pourrait prendre la forme d'une filiale) ce qui faciliterait la restructuration des équipes.
- **Les équipes actuelles de Sociétés Mères et du PMU seraient redistribuées et restructurées au sein du pôle de pilotage**, ce qui permettrait d'importantes économies d'échelle, une harmonisation des modes de gestion et une visibilité stratégique qui manque aujourd'hui.
- **Il y aurait une réduction des membres cooptés au sein des comités et des conseils des Sociétés Mères qui seraient choisis selon des critères objectifs et explicites, contrairement à aujourd'hui.**

Les structures régionales des comités et les Fédérations régionales Trot et Galop seraient maintenues et leur rôle renforcé afin de mieux faire participer les échelons régionaux aux décisions relatives à la régulation de la Filière et à la promotion de l'élevage.

La forme juridique du pôle de pilotage pourrait être **une société dont les actionnaires majoritaires seraient l'Etat et les deux Sociétés Mères.**

Cette société serait le pendant de la FDJ pour le secteur hippique. Des personnalités qualifiées siègeraient au conseil. Elles seraient choisies pour leur compétence par un organisme externe indépendant.

La majorité au sein du Conseil d'administration ne pourra pas être atteinte par les seules voix des représentants de la SECF - Le Trot et de France Galop à qui les voix de l'Etat seront nécessaires pour y parvenir, renforçant ainsi le caractère de service public et légitimant le monopole.

Mais les Sociétés Mères auront la possibilité de proposer, chacune, une personnalité qualifiée qui ne serait pas un Socio-Professionnel, ce qui leur permettrait, sans accéder à la majorité, d'être indirectement présentes parmi les personnalités qualifiées.

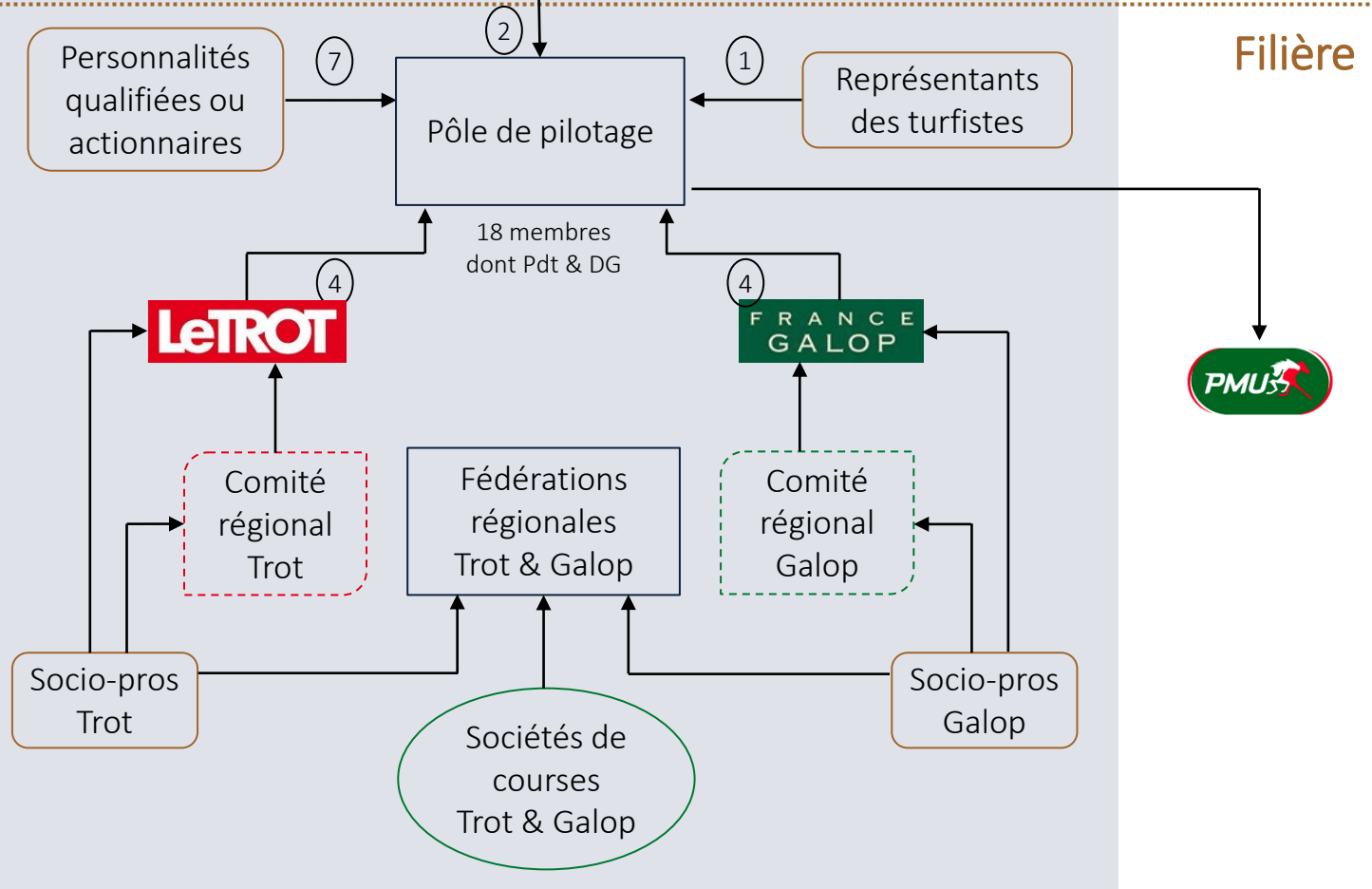
Ce pôle de pilotage aurait, par délégation des Sociétés Mères, la charge de gérer la Filière dans le cadre de la Loi de 1891 et porterait ainsi les deux monopoles, « Organisation des courses » et « Organisation des paris ».



Délégué interministériel

Tutelle publique

Représentants de l'Etat



Volet N°2 – Les orientations de l'USCH sur le programme et les conditions générales de courses

Les courses hippiques sont touchées par plusieurs difficultés et menaces portant sur les choix relatifs au programme, aux conditions de course et plus généralement à la gestion de la Filière qui mettent en cause un avenir déjà compromis par la longue période 2016 - 2023 pendant laquelle les allocations ont baissé et l'inflation a érodé les capacités de reprise.

Il est urgent de les identifier et de prendre des décisions qui contribueront au redressement de la situation économique et à l'amélioration des conditions sociales du secteur d'activité.

- 1) **La baisse des allocations a fait perdre aux Socio-Professionnels 363 M€ en six ans dont 195 M€ au Trot**, soit près d'une année de revenus mettant en grande difficulté nombre d'écuries notamment moyennes et petites et favorisant quelques grandes écuries. L'inflation a pris le relais à un moment où les allocations vont à peine retrouver en 2023 le niveau de 2016. Ce n'est d'ailleurs pas sûr car **les résultats du premier semestre 2023 sont insuffisants**.
- 2) Pour autant la **gouvernance des Sociétés Mères s'est volontairement abstenue de contracter des PGE** pour soutenir les revenus des socio professionnels et **n'a pas pris les décisions relatives aux programmes et aux conditions de courses qui s'imposaient pour aider à la relance des activités**.

- 3) C'est ainsi que **l'hypersélection reste la règle, que les carrières sont de plus en plus courtes, que nombre de chevaux sont « cassés » prématurément** du fait de niveaux de course qui sont restées trop durs, perpétuant ainsi des principes qui avaient été établis au début des années 2010 alors qu'il y avait trop de naissances et un financement de la Filière suffisant. **En n'ayant pas su s'adapter à des circonstances totalement différentes, la gouvernance des Sociétés Mères a donc commis une erreur stratégique majeure** qui vient s'ajouter à une gestion déficiente.
- 4) Dès lors le nombre de naissances et de chevaux à l'entraînement ne cesse de diminuer ce qui affecte la diversité du renouvellement d'un écosystème fragile.
- 5) Le nombre de partants au Trot comme au Galop poursuit en conséquence sa baisse régulière ce qui affaiblit l'attractivité des courses et donc le potentiel d'enjeux, lui-même source du financement de la Filière.

- 6) **Par effet de compensation, le nombre de chevaux étrangers en course pourrait augmenter régulièrement mettant en danger, notamment au Trot, la légitimité de la protection de la race mise en œuvre par le stud book.** Cette situation est à terme un puissant facteur d'ouverture de ce dernier, dernière étape avant la suppression du modèle français des courses (loi de 1891) à un moment où le risque de création d'une SA PMU sous les auspices de la FDJ s'accroît surtout après le rachat de ZEturf.
- 7) **Dans ce contexte, des sujets impactant l'intérêt des courses pour les joueurs et la juste rémunération des socioprofessionnels tel le déferrage, le dédoublement des courses, la place faite aux vieux chevaux, le nombre et l'ouverture des courses doivent être traités dans le cadre d'une révision en profondeur du programme des courses et des conditions de courses.** Voici les orientations proposées par l'USCH.

Les orientations de l'USCH

En préambule, il convient de rappeler que l'élaboration du programme et des conditions générales des courses répond à **deux objectifs** :

- **L'exploitation de l'effectif issu de l'élevage** pour organiser les compétitions hippiques en mettant en œuvre la sélection qui assure un équilibre nécessaire entre les générations.
- **La sélection, à long terme de la race**, via les approbations, des étalons et des poulinières suite aux résultats en compétition.

Le programme doit être construit de façon à encourager les professionnels à exploiter leur effectif de manière raisonnée et ainsi permettre d'offrir aux parieurs des compétitions attractives avec des chevaux aux profils connus. **Cela suppose donc un nombre d'éleveurs suffisant et un nombre de partants nettement supérieur à celui qu'il a atteint aujourd'hui.** Dès lors, et compte tenu du constat qui a été effectué, l'USCH propose les orientations suivantes.

- 1) **Arrêter la course à l'hypersélectivité**, d'où la nécessité d'adapter les niveaux de qualification et d'ajuster le programme pour offrir plus de possibilités de courir à chaque génération de chevaux.
- 2) **Envisager après consultation des comités régionaux de limiter voire d'interdire l'usage du déferrage pour les chevaux de moins de cinq ans** afin de les préserver dans une double logique de carrière plus longue et de prise en compte d'un meilleur bien-être animal.
- 3) **Maintenir un programme qui autorise de patienter avec des poulains tardifs, fragiles ou délicats** et plus généralement s'adapter à la race que l'on produit et qui a comme spécificité la longévité et donc pour certains une maturité plus tardive.

- 4) **Faire en sorte que la carrière des chevaux soit plus longue et supprimer les plafonds les concernant** : De récentes courses à Vincennes ont été créées uniquement pour les 8, 9 et 10 ans, courses qui ont attiré les turfistes.
- 5) **Supprimer les requalifications**, la régulation s'opérant naturellement par les choix des propriétaires, des entraîneurs et indirectement des joueurs laissant ainsi la possibilité d'éclosion tardive mais bien réelle de certains chevaux.
- 6) **Revaloriser les allocations des moyennes et basses catégories et celles des courses PMH et assurer les dédoublements**. Ceci afin de revitaliser le potentiel hippique et d'améliorer le financement des « TPE » du monde hippique, source de diversité génétique au lieu de favoriser quelques grandes écuries qui ont tendance à noyauter un secteur essentiel à l'équilibre de la ruralité. Il faut noter que le circuit PMH est un véritable réservoir de chevaux en devenir qui participent à l'activité des entraîneurs provinciaux et favorisent le contact avec le public. Le PMH, c'est un investissement pour le maintien des effectifs PMU à venir.

- 7) D'une manière générale le programme et les conditions générales doivent concourir à **desserrer l'étau qui enserre les courses hippiques et faire en sorte de modifier le comportement des entraîneurs.**

Ceux-ci, habitués à travailler dans un système qui épuise les chevaux et donc à terme les ressources de la Filière, s'adapteront en conséquence. Ce qui renouvellera l'intérêt des propriétaires, des éleveurs mais aussi des turfistes.

Volet N°3 – Principes pour une nouvelle politique de lutte contre le dopage

Ce sujet est complexe en raison de la diversité des méthodes employées et de la difficulté de faire face à des évolutions permanentes de la pharmacopée.

Il est particulièrement sensible eu égard aux poursuites engagées et au malaise grandissant qu'il provoque tant chez les professionnels que chez les turfistes.

Voici donc **trois principes** qui nous paraissent devoir guider une réforme en profondeur de la lutte contre le dopage.

1. Tout d'abord **donner sa totale indépendance au laboratoire de la filière hippique** car son mode de financement actuel par les sociétés mères via la FNCH crée une situation de confusion des genres que beaucoup critiquent à juste titre. Ce n'est pas remettre en question la qualité des travaux conduits par cette organisation. C'est tout simplement choisir un chemin institutionnel qui échappera à toute contestation tout en donnant la plus grande liberté aux méthodes d'investigation et de suivi.

Le financement de ce laboratoire devra être assuré directement par le budget de l'Etat (éventuellement couvert par un prélèvement spécifique sur le PMU) car il sera l'emblème de son impartialité face au fonctionnement du service publics des courses

2. Ensuite une **commission ad hoc également indépendante sera, elle, chargée d'analyser ces résultats, d'entendre les socio professionnels concernés et de sanctionner ceux qu'elle estime devoir l'être.** Une commission d'Appel devra être définie dans le cadre juridictionnel adéquat. A ce stade la construction de ce nouvel édifice est à entreprendre mais le principe est posé.

Dans ce même esprit, créer un corps de commissaires indépendants.

- 3. Enfin il est temps de réfléchir à l'instauration d'un passeport biologique qui sera créé dès les qualifications. Les profils sanguins, endocriniens et stéroïdiens, ainsi que les analyses d'urine y seront portés. Pendant toute la carrière des chevaux les variations anormales par rapport aux constantes du cheval alerteront et pourront conduire à des investigations poussées. Toute soustraction aux prélèvements sera sanctionnée. Ce système fonctionne déjà dans le cyclisme et en athlétisme avec des effets indéniables. C'est la voie à suivre pour recréer de la confiance auprès des turfistes et pour améliorer les conditions du bien-être animal.**